

1<sup>er</sup> avril 2020

## Confinement : que faire de ses déchets

**Le SMICTOM reçoit de nombreuses questions suite à la réorganisation du service liée au confinement. Voici quelques éléments de réponse**

### Est-ce que la collecte se poursuit ?

**Oui.** La collecte des ordures ménagères se déroule dans les mêmes conditions que d'habitude. Les horaires de passage des camions pouvant changer, il est demandé de sortir son bac la veille au soir, poignée tournée vers la route. Il est rappelé que les sacs ne doivent pas être déposés à même le sol mais bien dans les bacs.

Concernant les sacs jaunes, les tournées de collecte ont été réorganisées. Il n'est en effet pas possible à ce jour de collecter l'ensemble des communes de manière hebdomadaire. Le calendrier de collecte sera diffusé chaque semaine sur la page Facebook du SMICTOM, le site internet du SMICTOM et des communes, ainsi que par voie de presse. Compte tenu de leur composition, les emballages déposés dans les sacs jaunes peuvent être stockés pendant quelques temps sans problème d'odeurs ni d'hygiène. Nous demandons aux usagers de bien vouloir ramasser leurs sacs s'ils l'ont sorti alors que la collecte n'était pas prévue.

### Et les déchèteries ?

Elles sont toutes fermées jusqu'à nouvel ordre. Les déchets doivent donc être stockés en attendant la réouverture. A noter : on peut réutiliser chez soi ses déchets de jardin en les compostant, les broyant et les paillant. On obtient ainsi un jardin nourri et protégé contre la sécheresse et les mauvaises herbes.

### Masques, mouchoirs et gants à jeter

En ces temps de crise sanitaire, il est une consigne de tri à respecter absolument pour éviter tout risque de contamination : les masques, mouchoirs et gants sont à jeter dans un sac plastique que l'on garde 24h avant de le déposer dans le sac à ordures ménagères. Ces déchets ne sont en aucun cas à déposer dans le sac jaune.

### Peut-on utiliser les bornes ?

**Oui.** Veuillez cependant à respecter les directives gouvernementales de limitations des déplacements. Profitez de vos déplacements pour vos courses pour déposer vos déchets en précisant à la main sur votre attestation un motif type « évacuation des déchets ». Les règles de distanciation doivent être respectées. Si un usager est en train de déposer ses déchets, veuillez à attendre qu'il soit parti avant de d'aller aux bornes.

### Que faire si on n'a plus de sac jaune ?

Même si les mairies sont fermées au public, elles assurent un accueil téléphonique. Vous pouvez les appeler et demander s'il est possible de déposer les rouleaux devant une fenêtre par exemple, afin qu'il n'y ait pas de contact. Profitez également de vos déplacements pour vos courses pour venir chercher vos sacs jaunes. Si votre mairie ne peut pas vous délivrer de sacs jaunes, la seule solution sera de stocker temporairement vos emballages recyclables dans un sac à ordures ménagères et de les transvaser dans un sac jaune une fois le confinement terminé.

### D'autres questions ?

Pour toute autre question, l'accueil téléphonique reste ouvert au 02 99 94 34 58 aux horaires habituels. Vous pouvez également contacter le Syndicat sur sa page Facebook et sur le site internet.

***Nous sommes conscients des désagréments apportés par cette période et vous remercions pour votre implication et votre solidarité.***